

au-dessus ni au-dessous, mais à côté des confrères qu'on lui a adjoints : il n'y a pas de *primus inter pares*.

Le médecin traitant doit-il s'occuper des honoraires de ses confrères ?— Si c'est la famille qui les a fait appeler, il est complètement désintéressé dans la question, mais, si c'est lui qui les a désignés, sa responsabilité est en partie engagée : il a donc le droit, au besoin, de plaider pour son client et même le devoir, dans certains cas, de le protéger contre les âpretés excessives.

—“Voilà un bien joli bronze d'art et un paysage hollandais de valeur... Je vais demander 100 francs de plus !”

—Mais non, mon cher confrère, le bronze est du zinc, et le tableau n'est qu'une copie !”

J'ai entendu cela... et j'aurais voulu que le propriétaire de l'ameublement l'entendît aussi !

La délicatesse et la probité la plus vulgaire interdisent d'abuser des consultations, qui entraînent toujours de grosses dépenses.

Le but était d'éclairer et, la lumière faite, il est inutile de la refaire à tout moment—ou de déterminer la direction du traitement et, la direction trouvée, c'est au médecin traitant qu'il incombe de la faire suivre.

Les consultations multipliées n'ont de raison d'être — j'ai failli dire d'excuse—que si la maladie empire ou si elle est sujette à des changements d'allure capricieux ou, enfin, si la famille ou le malade les exigent expressément.

Le médecin consultant ou remplaçant, qui essaie d'évincer le médecin traitant, commet une tentative de détournement, est coupable de manœuvres frauduleuses et mériterait d'être frappé de peines disciplinaires.

Les avocats ont leurs conseils de discipline pour maintenir l'ordre dans le barreau et sauvegarder l'honneur de la toge : nous n'avons pas cette haute Cour des pairs... je ne sais véritablement pas pourquoi !—J'aime à me persuader que c'est parce que nous n'en avons peut-être pas besoin.

A défaut de conseils de discipline, les *Cercles médicaux* peuvent avoir une influence marquée sur la correction des agissements professionnels. Ils présentent en outre l'avantage d'obliger à des rapports fréquents des hommes à qui manque un peu l'esprit de corps, et qui ont tout intérêt à se voir souvent pour apprendre à se mieux connaître et se mieux estimer.—(A suivre).

—On parle de Gobseck, un avare à qui il vient d'arriver une drôle d'aventure. Le malheureux a avalé une pièce de vingt francs.

Le docteur a ordonné un vomitif énergique.

—Je le connais, murmure Mme Gobseck. On pourra faire ce qu'on voudra, on ne parviendra pas à lui faire rendre plus de quarante sous.